

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

Morlanwelz, le 11 octobre 2000.

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

M

est invité(e) pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal qui se tiendra à l'Hôtel Communal, le **lundi 23 octobre 2000, à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR.-

- 1.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain ;
- 2.- Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Budget de l'Exercice 2000 – Modification budgétaire n° 2 – Avis ;
- 3.- Procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le troisième trimestre 2000 – Notification ;
- 4.- Bilan financier et rapport d'activités de l'A.S.B.L. Maison de la Laïcité – Notification ;
- 5.- Location d'un copieur ultra-rapide et multi-fonctionnel et de copieurs de bureau pour l'Administration communale – Cahier spécial des charges n° COM 004/2000 – Approbation – Décision ;
- 6.- Plans sociaux intégrés – Rapport d'évaluation – Approbation ;
- 7.- C.C.A.T. – Modification du règlement d'ordre intérieur – Approbation ;

HUIS CLOS :

- 8.- Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire.-
- 9.- Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire.-
- 10.- Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire.-
- 11.- Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une chargée de cours de religion orthodoxe, à titre temporaire ;
- 12.- Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un maître spécial de religion islamique, à titre temporaire ;

./...

- 13.- Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Réaffectation d'une maîtresse spéciale de religion protestante ;
- 14.- Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'une maîtresse spéciale de religion protestante ;
- 15.- Académie Communale de Musique – Fixation des prestations du personnel enseignant ;
- 16.- Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de solfège, à titre temporaire ;
- 17.- Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de contrebasse, à titre temporaire ;
- 18.- Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de flûte traversière, à titre temporaire ;
- 19.- Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de cuivres, à titre temporaire ;
- 20.- Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de clarinette et de saxophone, à titre temporaire ;
- 21.- Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur d'ensemble instrumental, à titre temporaire ;
- 22.- Académie Communale de Musique – Désignation d'une surveillante-éducatrice, à titre temporaire, à mi-temps ;
- 23.- C.C.A.T. – Désignation d'un(e) secrétaire et d'un(e) secrétaire suppléant(e).

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION.

N.H. PECRIAUX.